

RÉSUMÉ - CALCUL DES MONTANTS FACTURÉS LORS D'UNE ANNULATION DE CONTRAT

Citoyennetés	Avis d'annulation reçu	DESCRIPTION	FRAIS FACTURÉS				
			Admission	Inscription	Pénalité	Facturation des semaines (Scolarité)	Les frais afférents
INTERNATIONAUX	Avant le début du programme	Permis d'étude refusé (avec preuve)	Oui	Oui	Non	Non	Non
		Permis d'étude non fourni (Statut non implicite)	Oui	Oui	Oui	Non	Non
		Permis d'étude non fourni (Document signé/Statut implicite)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Programme fermé par le Collège		Non	Non	Non	Non	Non	
Préalable manquant		Oui	Non	Non	Non	Non	
Demande d'annulation		Oui	Oui	Oui	Non	Non	
Toutes citoyennetés	Pendant une session		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
		Horaire non récupéré (voir avec les écoles et programmes)	Oui	Oui	Oui	Non	Non
		Départ sans avis (étudiant non déclaré)	Oui	Oui	Oui	Oui (6 semaines)	Oui
		Permis d'étude refusé (avec preuve) / Cour débuté en ligne (hors pays)	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
		Changement d'orientation (sans contrat signé)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
		Changement d'orientation (avec contrat)	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
	Renvoi par la direction	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	
	Entre deux sessions	Demande d'annulation par l'étudiant	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
		Changement d'orientation (sans contrat signé)	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
		Changement d'orientation (avec contrat)	Oui	Oui	Non	Non	Oui
		Refus technique	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
		Renvoi par la direction	Oui	Oui	Non	Non	Oui

LÉGENDE		
Frais d'admission		Frais d'admission de 50 \$ payés lors de la demande d'inscription
Frais d'inscription		Frais d'inscription de 200 \$ CA payés pour l'admission officielle
Facturation des semaines (Scolarité)		(Montant des frais de scolarité au contrat (exclus frais afférents) / Nb de semaines du programme) *Nb de semaines complétés
Pénalité DEC	Citoyen canadien, résidents permanents et réfugiés.	500 \$ - les frais d'inscription OU 10 % du prix total convenu à l'égard des Services - les frais d'inscription = Le plus petit des deux montants
	Internationaux	1 500 \$ - les frais d'inscription OU 10 % du prix total convenu à l'égard des Services - les frais d'inscription = Le plus petit des deux montants
Pénalité DEP et ASP	Toutes les citoyennetés	Pénalité maximale de 500 \$ - les frais d'inscription
Pénalité programme maison		

* Les cas de maladie sont traités selon les règles prévues en vertu de l'article 20 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (Québec) et résumés dans le tableau ci-haut. Des frais de pénalité peuvent donc être facturés.